

AVIATION CIVILE

MINISTÈRE DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE
TRANSPORTS

Direction générale de l'aviation civile

Décision du 3 mai 2018 modifiant la décision du 29 septembre 2017 portant délégation de signature (service des systèmes d'information et de la modernisation)

NOR : TRAA1812416S

(Texte non paru au *Journal officiel*)

Le directeur du service des systèmes d'information et de la modernisation,

Vu le décret n° 97-464 du 9 mai 1997 modifié relatif à la création et à l'organisation des services à compétence nationale;

Vu le décret n° 2008-680 du 9 juillet 2008 modifié fixant l'organisation de l'administration centrale du ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de l'aménagement du territoire, notamment son article 6;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, notamment ses articles 10, 29, 30, 31, 32 et 73;

Vu l'arrêté du 9 juillet 2008 modifié portant organisation de l'administration centrale du ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de l'aménagement du territoire, notamment son article 6;

Vu l'arrêté du 31 décembre 2008 modifié portant règlement de comptabilité pour la désignation des ordonnateurs secondaires et de leurs délégués du budget annexe « contrôle et exploitation aériens », notamment son article 3;

Vu l'arrêté du 20 avril 2012 portant création du service des systèmes d'information et de la modernisation de la direction générale de l'aviation civile;

Vu l'arrêté du 25 juillet 2013 fixant les modalités d'accréditation des ordonnateurs auprès des comptables publics assignataires en application de l'article 10 du décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique;

Vu la décision du 27 janvier 2017 portant nomination du directeur du service des systèmes d'information et de la modernisation à la direction générale de l'aviation civile - M. Allain (Thierry);

Vu la décision du 29 septembre 2017 portant délégation de signature (service des systèmes d'information et de la modernisation),

Décide:

Article 1^{er}

Le tableau en annexe à la décision du 29 septembre 2017 susvisée est remplacé par le tableau figurant en annexe à la présente décision.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de la transition écologique et solidaire.

Fait le 3 mai 2018.

*Le directeur du service des systèmes d'information
et de la modernisation,*
T. ALLAIN

ANNEXE

AGENTS	FONCTIONS
Véronique LE TOQUIN	Chargée du contrôle et du suivi des dépenses – pôle finances
Thierry POUTNIK	Chargé de l'exécution et du suivi des commandes et dépenses – pôle finances
Prudence CAPELA	Chargée de l'exécution et du suivi des commandes et dépenses – pôle finances
Emmanuel FARJON	Chargé de l'exécution et du suivi du budget Chargé de l'exécution et du suivi des commandes et dépenses – pôle finances
Alexandra POUPART	Chargée de l'exécution et du suivi des commandes et dépenses – pôle finances
Marie Estelle NAPOLI	Chargée de l'exécution et du suivi du budget Chargée du contrôle et du suivi des dépenses Chargée de l'exécution et du suivi des commandes et dépenses – pôle finances